

SANTÉ
ÉTUDIANTE

Politique Handicap

amU
Aix Marseille Université

Université d'Aix-Marseille

L'Université d'Aix-Marseille, ou amU, a fait du handicap sa priorité, et l'a de fait inclus dans l'ensemble des politiques menées sur les différents campus. Dès lors, se dessine un exemple concret de politiques favorables à la santé, qui sont mises en oeuvre de manière holistique, comprenant un accompagnement des publics en situation de handicap tout au long de leur cursus d'études ou de leur mission au sein de l'ensemble universitaire.

Cette démarche tend à illustrer que le décroisement des approches sur une thématique dédiée est davantage efficace, et permet de penser une université le mieux adaptée aux besoins des publics étudiant et personnel, dans une approche de milieu de vie promoteur de santé.

Cette capitalisation a pour but de montrer que l'arbitrage politique d'une université peut améliorer durablement les conditions de travail et d'étude de l'ensemble des usagers de l'université.



Financé
par



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE

Liberté
Égalité
Fraternité

Carte d'identité de l'intervention	
Nom de l'intervention	Politique Handicap
Porteur	Université d'Aix-Marseille
Thématique	Handicap, troubles neuro-développementaux
Population cible	Étudiants, personnels et usagers
Dates du projet	Depuis 2013
Région	Région Sud
Niveau de déploiement	Université d'Aix-Marseille
Principaux partenaires	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)
Objectifs	Aborder la thématique du handicap de manière transversale Faire de l'université un lieu d'inclusion Mobiliser la participation du public cible
Stratégies mobilisées	Accompagnement individuel, Politiques d'enseignement supérieur favorables à la santé Aménagements d'étude Financements
Constitutrices	Laurent Ben Soussan, médecin-directeur du Service de Santé Etudiante d'Aix-Marseille Université laurent.bensoussan@univ-amu.fr Béatrice Delorge, directrice du Bureau de la Vie Etudiante d'Aix-Marseille Université beatrice.delorge@univ-amu.fr
Accompagnatrice	Marie Autret, ingénieure d'études Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) Juliette Besnard, ingénieure d'études Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) ----- marie.autret@ehesp.fr juliette.besnard@ehesp.fr
Méthodologie	Fiche réalisée sur la base d'une observation de l'action et d'un entretien de capitalisation conduit en 2025, en présentiel.

Introduction

L'Enseignement Supérieur, la Recherche (ESR) et le handicap

L'instauration d'une politique sur le handicap au sein des universités a connu un cheminement difficile. En effet, l'IGAENR (Inspection Générale de l'Administration, de l'Education Nationale et de la Recherche) atteste dans son rapport sur la politique d'accueil des étudiants handicapés (2006) des recommandations portant sur la nécessité de former et sensibiliser la communauté universitaire aux enjeux du handicap. De plus, un manque de fluidité entre les ensembles d'enseignement secondaire-supérieur est visible au travers des recommandations de l'IGAENR. Aujourd'hui, des guides émergent de la part du ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Espace (MESRE), preuve que les cadrages d'une politique handicap tendent à s'harmoniser sur l'ensemble du territoire national. Pourtant, plusieurs modèles s'appliquent, confirmant le fait que "la politique du handicap est bien sûr la manifestation d'une ambition adossée à ses valeurs"[1] (Frétigné, 2017).

On peut ainsi voir que certains établissements choisissent de mettre en place une politique handicap ambitieuse, en cherchant à impacter différents déterminants et à toucher l'ensemble de la communauté universitaire. Aix-Marseille Université a ainsi développé un projet au niveau de l'établissement sur la thématique du handicap.

Aix-Marseille Université, acteur majeur de l'ESR en Région Sud

Aix-Marseille Université (amU) est un acteur majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche du sud-est de la France. En effet, comptant plus de 80 000 étudiants et 8000 personnels, il s'agit de la plus grosse université française. Elle compte 17 composantes, sur 5 campus principaux et 54 implantations au total. Elle s'étend sur 4 départements et 10 villes, avec des pôles majeurs à Aix-en-Provence et Marseille. L'université actuelle est le fruit de la fusion de trois universités (université d'Aix-Marseille I, II et III), effective au 1er janvier 2012.



[1] Frétigné, C. (2017). La fabrication d'une politique du handicap au sein d'une université française, *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n°77, 10.3917/nras.077.0055.

Aix-Marseille a souhaité se doter d'une politique d'établissement handicap depuis plusieurs années. Ainsi, le président de l'université a nommé un Vice-Président en charge de la santé et du handicap, le Pr Laurent Ben Soussan. Ce dernier est également le médecin-directeur du Service universitaire de Santé Etudiante (SSE) et est Professeur des Universités - Praticien Hospitalier (PU-PH) en Médecine Physique et de Réadaptation (MPR). Avant d'être vice-président Santé & Handicap, il était déjà sur le précédent mandat chargé de mission Handicap. Son expérience dans le champ du handicap a été précieuse, et il porte cette question au sein d'amU depuis environ 10 ans. Sa double casquette Santé & Handicap a permis de réaliser des synergies entre les champs de la santé et du handicap, notamment sur le dernier mandat. De plus, sa position de médecin et de professeur lui permet d'échanger facilement et d'être un atout pour diffuser la politique handicap de l'établissement.

La vice-présidence Santé & Handicap est rattachée à la Vice-Présidence Responsabilité Sociétale d'Etablissement (RSE), permettant ainsi une vue d'ensemble et un partenariat avec d'autres vice-présidences. D'un point de vue hiérarchique, le handicap est également intégré à la Direction Générale Adjointe des Services (DGAS), là aussi en charge de la RSE.

La Mission Handicap reliée au Bureau de Vie Étudiante (BVE-MH) met en œuvre la politique handicap à destination des étudiants. Différentes personnes travaillent directement sur cette thématique au sein du BVE, comme la directrice adjointe de la Direction de Vie Etudiante et de Campus (DVEC). Du point de vue des personnels, c'est la cellule handicap au sein de la DRH qui met en œuvre la politique handicap.

La politique de l'université en matière de handicap est notamment formalisée dans le schéma directeur handicap (SDH), qui reprend les priorités de l'établissement et les actions à mener. Le SDH actuel court de 2023 à 2025 et est le deuxième SDH de l'université. Il comptabilise 10 thématiques transversales prioritaires se déclinant en 23 fiches-actions opérationnelles[2].

[2] Aix-Marseille Université, 2023. Schéma Directeur du Handicap 2023-2025. https://drh.univ-amu.fr/sites/drh.univ-amu.fr/files/ii_presentation_sdh_2023_2025.pdf

[3] Ici, le doctorat est compris comme étant un statut hybride, où des étudiants sont inscrits en tant que tels, lorsque parfois ils sont reconnus comme étant salariés des établissements d'enseignement supérieur.

La démarche d'étude sur le territoire d'Aix-Marseille par la capitalisation d'expériences en promotion de la santé

L'exemple analysé ici, à savoir celui de l'université d'Aix-Marseille, a pu permettre de montrer un modèle, où la politique handicap reste transversale, entre les services et les grandes étapes de la vie de l'étudiant, et ce en comprenant jusqu'à la sortie d'études, que celle-ci se traduise par une prise de poste ou une poursuite en doctorat[3].

Cette difficulté d'appliquer une politique handicap transversale trouve une réponse au travers d'une politique basée sur une démarche thématique et chronologique. L'étude de cette politique a été rendue possible par une démarche dite de capitalisation, inspirée de la méthodologie "CAPS" dispensée par la Société Française de Santé Publique, nécessitant une analyse à l'université d'Aix-Marseille réalisée en mars 2025.

Encadré 1. Explication succincte de la démarche de capitalisation telle que pratiquée par le biais de la SFSP.

Le projet de **Capitalisation des expériences en promotion de la santé**, mené depuis 2017 par un Groupe de travail national Capitalisation coordonné par la Fnes et la SFSP, s'inscrit dans l'initiative nationale InSPIRe-ID (Initiative en Santé Publique pour l'Interaction entre la Recherche, l'Intervention et la Décision) dont l'objectif est **d'élaborer un dispositif national de partage de connaissances en santé publique**.

LA CAPITALISATION RÉPOND À LA QUESTION DU "COMMENT".

Les données descriptives mises à la disposition des acteurs au sein des bases existantes sont riches d'informations mais ne permettent pas de répondre à la question du « Comment ? ». **La capitalisation d'expériences permet d'y répondre à partir d'un recueil d'informations très détaillé auprès des acteurs et d'une analyse de celui-ci.**

Elle a notamment pour objectifs de faire apparaître les logiques à l'œuvre, de décrire finement les contextes, les savoirs issus de l'action et les stratégies déployées pour rendre opérationnelles des stratégies décrites comme efficaces dans la littérature.

L'insertion des étudiants en situation de handicap, un enjeu intégré dans la politique d'Aix-Marseille Université

Au-delà d'une seule mission d'orientation des étudiants de manière générale, la politique menée par Aix-Marseille Université répond à une problématique : celle du manque de moyens relatifs à l'information sur l'accès aux études supérieures des étudiants en situation de handicap.

La lente instauration d'une obligation d'orientation et d'insertion professionnelle par les universités

Pour reprendre les propos de Cédric Frégné, les universités ont en effet une obligation légale de poursuivre une mission d'orientation et d'insertion professionnelle (OIP). Cela est remarqué à deux reprises, par la promulgation des lois dites LRU (libertés et responsabilités des universités)[4] et ORE (orientation et réussite des étudiants)[5] en 2007 et 2018.

Cette mission des universités s'observe à nouveau par la promulgation de la loi de 2009 relative à la formation tout au long de la vie, bien que cette loi ne mentionne pas directement les étudiants en situation de handicap. En effet, ces derniers sont regroupés avec le reste des étudiants, pouvant solliciter une "information gratuite, complète et objective" en termes d'orientation. Cependant, la notion d'orientation des étudiants en situation de handicap (ESH) trouve peu de points de chute durant la décennie 2000-2010. En effet, l'orientation est observée sous un prisme de promotion d'égalité des chances, où en termes de contexte, la question de la concurrence entre les filières dites ouvertes et celles dites sélectives se pose davantage.

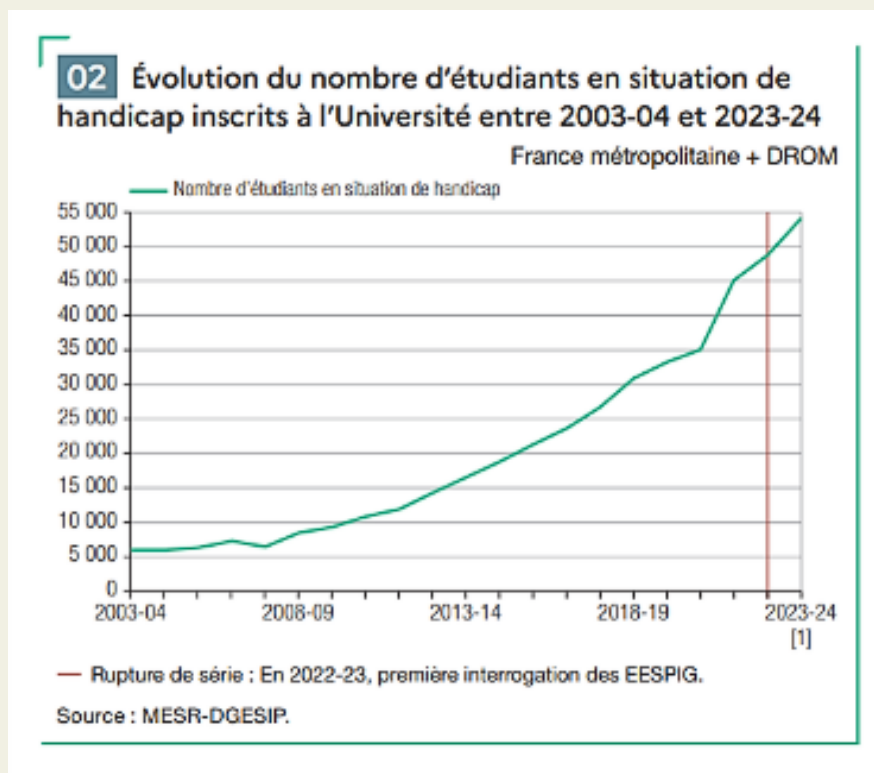
A échelle nationale, l'intégration d'une filière ouverte à l'université est la voie la plus souvent choisie par les étudiants en situation de handicap. En effet, selon le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE)[6], 84,7% des étudiants en situation de handicap étudient à l'université. Parmi ces étudiants, plus des trois-quarts sont inscrits en licence. En observant le taux de poursuite en master, on constate que seuls 22,1% des étudiants en situation de handicap sont concernés, bien que le rapport indique une tendance à la hausse, compensant progressivement l'importante part des ESH inscrits en licence (77,1%).

[4]Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

[5]Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

[6] MESRE, Rapport sur l'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France, 2025.

De manière plus générale, l'accès aux études des ESH en France a été renforcé à partir du début des années 2000. En effet, si leur nombre avoisinait difficilement les 10.000 inscrits en 2010, ce chiffre a été multiplié par 5 environ au moment de la rentrée 2023 (cf. Schéma ci-dessous).



Encadré 2. Graphique sur l'évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'ESR en vingt ans.

Il est donc intéressant d'étudier plus en détail les dispositifs pouvant être mis en place afin de favoriser l'entrée dans l'enseignement supérieur des nouveaux étudiants en situation de handicap. Ces dispositifs peuvent prendre différentes formes, physiques comme virtuelles, en agissant notamment sur l'accès aux informations pertinentes pour ces futurs étudiants et leurs proches.

[4]Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

[5]Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.

[6] MESRE, Rapport sur l'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France, 2025.

L'initiative d'Aix-Marseille : "Sup pour Tous"

On peut ainsi évoquer une première initiative, "Sup Pour Tous", mise en place au sein d'amU depuis 2023 et ayant pour but d'informer les potentiels futurs étudiants en situation de handicap d'amU des différents services et démarches en lien avec le handicap dans l'université.

Un étudiant, il faut se mettre à sa place (...) déjà il change d'univers. Il passe d'un milieu où il a pris l'habitude de se déplacer, (...). Ils sont confrontés à une liberté qu'ils doivent appréhender, un travail qu'ils doivent faire d'eux-mêmes (...). Je me suis dit qu'un ESH, la première année, il aurait du mal à s'imprégner de l'univers dans lequel il va évoluer, il ne va pas penser en priorité {au sport, à la culture}.

Béatrice Delorge, Directrice adjointe de la Direction de la Vie Etudiante et de Campus

L'événement Sup Pour Tous

Si on peut observer une hausse significative du nombre d'étudiants en situation de handicap (environ 500 en 2013 contre près de 3000 aujourd'hui au sein d'AMU), le passage du secondaire au supérieur n'est pas aisé, notamment pour les personnes en situation de handicap et leur famille.

"Sup Pour Tous" est un événement organisé par le Service universitaire d'insertion et d'orientation (SUIO) et la Direction de la Vie Etudiante et de Campus (DVEC) pour des jeunes de la troisième à la terminale et leur famille. L'objectif de l'évènement est de présenter aux personnes concernées tous les services, démarches, informations qui leur seront utiles dans la perspective d'entrer à l'université.

Cet événement a pour but de lever les barrières à l'entrée dans l'enseignement supérieur en montrant que c'est possible. Il s'agit d'un travail mené sur le long terme, afin de faire entrer dans les esprits qu'il est possible pour un jeune en situation de handicap de poursuivre son cursus à l'université. Le travail avec les familles et les personnes accompagnant les élèves en situation de handicap au collège et au lycée est primordial afin d'éviter des phénomènes d'(auto)censure.

L'organisation de cet évènement est tirée d'un constat, celui que les étudiants en situation de handicap, et leur famille le cas échéant, ne disposaient pas des informations nécessaires pour décider de leur poursuite d'études. De plus, il est apparu que le lien entre leur scolarité dans le secondaire et le passage dans l'enseignement supérieur et ici à AMU, n'était pas fluide malgré la présence de dispositifs devant faciliter cette transition, comme la fiche d'orientation préalable à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Ainsi, du fait de cette absence de lien entre le secondaire et l'université, les étudiants en situation de handicap arrivaient à la rentrée sans que les aménagements auxquels ils ont droit aient pu être pensés ou anticipés. En effet, certains aménagements touchant aux déplacements ou au bâti doivent être anticipés par l'université afin d'offrir à l'étudiant concerné des conditions optimales d'apprentissage.

"Sup Pour Tous" a ainsi vocation à aider les futurs étudiants d'AMU à préparer leur rentrée en leur présentant les services, les aides dont ils peuvent disposer, mais également les démarches à effectuer. Mais l'événement a également une autre visée, celle de toucher des élèves plus jeunes, l'événement est ainsi ouvert aux élèves dès la classe de troisième, afin de les sensibiliser, ainsi que leur famille, à la possibilité de poursuivre leur cursus académique dans l'enseignement supérieur.

En effet, les personnels de l'université, en lien avec le rectorat et le personnel du secondaire, observent une forme d'auto-censure, avec des élèves qui ne considèrent pas la possibilité de faire des études supérieures ou alors qui restent dans leur lycée, souvent en BTS, non pas par réel choix de la filière, mais par sentiment de sécurité. Le passage dans l'enseignement supérieur constitue un réel saut dans le vide pour ces étudiants, et aussi pour leur famille qui joue un rôle important dans les choix d'orientation.

L'événement "Sup Pour Tous" a été organisé pour la première fois le mercredi 12 avril 2023, sur le Campus Saint Charles à Marseille. Cette première édition n'a rencontré qu'un modeste succès, avec un faible nombre de familles participantes (moins d'une dizaine). La date n'était pas adaptée, car placée après la phase de vœux de Parcoursup.

Pour la dernière édition, les équipes ont souhaité rapprocher l'événement de l'organisation des Journées Portes Ouvertes, en s'y intégrant. Les circonstances de délai et de travaux ont conduit aux choix du lieu sur le Campus Saint-Jérôme, qui est situé dans un quartier "sensible" et assez mal desservi en transport en commun, malgré un parking.

Les retours de l'édition 2025 sont globalement positifs. Si le nombre de familles présentes reste limité, l'accompagnement personnalisé rendu possible par cela est largement apprécié.

Le Guide pratique de l'étudiant en situation de handicap

Pour approfondir cette volonté de lever les barrières à l'entrée dans l'enseignement supérieur, Aix-Marseille Université a souhaité rassembler à un endroit toutes les informations utiles pour les (futurs) étudiants en situation de handicap et leur famille. Sur le site internet de l'université, on peut ainsi retrouver une page spécifique sur le handicap, reprenant les accès vers tous les liens utiles. Cette page est accessible via l'onglet "vie des campus", puis "vie pratique & aide aux projets".



Encadré 3. Présentation de la rubrique "Situation de handicap" du site d'Aix-Marseille Université.

Sur cette page, on peut notamment retrouver un accès vers le "Guide pratique de l'étudiant en situation de handicap". Ce dernier, présenté sous forme de bande dessinée et de texte informant les bénéficiaires, permet de décrire nombre de situations rencontrées par des étudiants en situation de handicap, et donc les solutions s'offrant à eux.

On y retrouve différentes parties : les démarches à réaliser avant l'inscription à l'université, un accompagnement tout au long du parcours universitaire, les contacts importants.

On peut ainsi découvrir les démarches à mener pour anticiper son arrivée à l'université, pour trouver un logement, pour accéder au sport et à la culture ou encore pour réaliser une mobilité internationale. Le guide détaille pour chaque situation les services et acteurs pertinents à contacter. Ce guide a fait l'objet d'un travail de fond de près de cinq ans avec différents services de l'université. L'objectif de ce guide est de permettre de rendre visibles tous les dispositifs liés au handicap en un seul endroit.[7]

Si l'événement "Sup Pour Tous" est intégralement à destination des futurs étudiants d'amU, la page internet et le guide pratique de l'étudiant en situation de handicap peuvent être des ressources utilisées durant le cursus universitaire. En effet, il est primordial d'offrir aux étudiants ayant passé les portes de l'université des dispositifs leur permettant de suivre leurs études au mieux.

[7] Le Guide pratique de l'étudiant en situation de handicap, Aix-Marseille Université, 2025. [Guide pratique ESH V3 - REMI-press2.indd](#)

L'accompagnement des ESH pendant les études : double approche

Si de plus en plus de personnes en situation de handicap franchissent les barrières à l'entrée dans l'enseignement supérieur, les difficultés que ces personnes rencontrent ne sont pour autant pas terminées. Différents aménagements et ressources peuvent être mis en place lors du cursus des étudiants en situation de handicap afin de leur permettre de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions. Aix-Marseille Université a ainsi mis en place différents dispositifs agissant sur différents déterminants de la santé (environnement physique, organisationnel...) afin de proposer des solutions diversifiées, au plus près des besoins des étudiants concernés.

L'environnement bâti, un enjeu d'intégration par l'aménagement des locaux

Le cadre théorique : les espaces sensoriels

Plusieurs approches centrées sur le soin ont permis de pouvoir apaiser les populations vulnérables. Dans le cadre de l'approche Snoezelen, qui a émergé aux Pays-Bas dans les années 1970, plusieurs éléments clés sont mis en oeuvre, et souvent en France, à l'égard de populations atteintes de la maladie d'Alzheimer, de personnes de grand âge ou encore des enfants, souvent jeunes.

L'approche Snoezelen a pour but de "restaurer et de renforcer la notion de territoire psychocorporel par un vécu immédiat en stimulant le champ perceptivo-sensori-moteur"[8].

En dehors d'une approche uniquement basée sur des outils, les modalités d'action du dispositif Snoezelen s'articulent en trois dimensions : la première se définit en plusieurs expériences adaptées aux sensibilités sensorielles du sujet. La seconde prône une écoute du patient, de ses rythmes et de ses besoins, par une approche empathique de la part des soignants. La dernière enfin s'ancre dans des activités de relâchement afin de diminuer les tensions du patient.

Au travers de cette approche Snoezelen, des espaces physiques émergent dans des structures à destination de publics vulnérables comme énoncé précédemment. Cependant, l'initiative propose de repenser l'environnement physique des usagers et l'impact que cela peut avoir sur leur bien-être, notamment dans un milieu de vie à vocation éducative. Cela suppose plusieurs questions, notamment de savoir comment "l'occupation de l'espace est envisagée"[9].

[8] Berbigier-Eschauzier, L. (2022). Snoezelen, accompagner les personnes vulnérables, in Les Cahiers de l'Actif, n°554-555, 10.3917/caac.554.0055.

[9] Guével, M-R, Porcherie, M.(dir.) (2025), Promouvoir la santé dans les milieux de vie du quotidien, Presses de l'EHESP.

Les réponses peuvent s'axer sur un aménagement des lieux en fonction des sensibilités des étudiants. Les espaces Snoezelen peuvent être répartis en trois catégories en fonction de l'expérience souhaitée[10] :

- Les salles blanches sont dédiées aux espaces de détente.
- Les salles colorées ont une visée stimulante.
- Les salles noires sont prévues dans le cadre de stimulations visuelles uniquement.

De plus, des objets peuvent être intégrés à cette salle afin de favoriser au mieux l'expérience sensorielle : des matelas au sol, des lampes à diffusion douce, des textures sur les murs, une diffusion de sons binauraux (basés sur une fréquence favorisant les stimuli) ou apaisants, etc.

Ces aménagements, au-delà de rendre le cadre physique agréable, croisent des préoccupations en termes de sentiment d'appartenance au milieu de vie, d'appropriation de l'espace, de sentiment de sécurité, d'autonomie, etc. qui contribuent également à la création d'un environnement favorable à la santé [11].

L'application de la démarche Snoezelen à l'université Aix-Marseille

Un projet de salle sensorielle a été porté par une étudiante d'amU, ayant elle-même des besoins spécifiques[12]. En effet, l'université est un lieu présentant de nombreuses stimulations et qui peut donc être difficile à vivre. Cette étudiante a souhaité mener ce projet à la suite du retour en présentiel des enseignements, après les périodes de confinement et d'enseignements à distance liées à la crise sanitaire. Une prise de contact a été effectuée auprès du Bureau de la Vie Etudiante – Mission Handicap (BVE-MH) afin de savoir s'il existait une salle de repos ou en tout cas une salle où elle puisse être seule.

A cette époque, il n'existait pas au sein de l'université d'espace permettant de répondre à ses besoins. Elle a ainsi rédigé un dossier adressé au BVE afin de mettre en place au niveau d'amU des salles Snoezelen et/ou des abris sensoriels. Cette salle permet de proposer une solution aux étudiants ayant une hypo- ou une hyperréactivité sensorielle afin de leur permettre d'équilibrer les stimulations autour d'eux.

[10] Snoezelen - présentation (2025, 30 janvier). Snoezelen France. [Présentation du concept Snoezelen](#)
[11] Id.

[12] Aix-Marseille Université, (2023). La salle SNOEZELEN – espace de repos – campus d'Aix-en-Provence [vidéo]. [La salle SNOEZELEN – Espace de repos – Campus d'Aix-en-Provence](#)

Le but de l'étudiante était notamment de pouvoir proposer ce dispositif à d'autres étudiants en situation de handicap. On retrouve cette volonté avec la création d'une association, Atypik'amU dont elle a été la présidente. Elle a été accompagnée par le BVE - MH pour réaliser ce projet, qui lui a également permis de s'épanouir et de grandir.

FOCUS : La salle Snoezelen présentée par l'étudiante initiatrice du projet

Le projet a été financé par la CVEC, et une salle située dans le nouveau bâtiment du campus d'Aix-en-Provence[13], le "Cube", qui n'avait pas réellement d'affectation, a été choisie pour y réaliser ce qui a été appelé la salle Snoezelen – espace de repos. Il est à noter que la salle ne remplit pas entièrement les exigences du cahier des charges Snoezelen, et n'est stricto sensu qu'un espace sensoriel.

Le financement de la salle et de ses matériaux repose sur la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Le budget consacré à l'aménagement de la salle est de 3700€. On retrouve dans cette salle différents matériaux, comme précisé sur le site de l'université :

- Des poufs-poufs qui permettent la prise de forme du corps créant ainsi une sous-pression afin d'offrir une stabilisation et une assise / allonge confortable,
- Une cascade Fluoline, celle-ci permet une stimulation visuelle et tactile,
- Un projecteur Aura (LED), permet de projeter une image murale dynamique et apaisante,
- Un tapis UV festonné, celui-ci est tissé de fils multicolores fluorescents et stimule visuellement.

On peut également y trouver des outils de stimulation sonore. Les outils peuvent, dans le cas de ceux non-intégrés au bâti, être mis en marche ou arrêtés en fonction des besoins de chaque utilisateur. La salle est accessible PMR, et dispose d'un accès direct à des sanitaires. Une sortie de secours est également présente et indiquée. Il est possible de fermer à clé la salle lorsque l'on s'y trouve. Elle est située à l'extrémité d'un couloir de bureaux où travaillent des agents du BVE. L'espace général est plutôt calme.

[13] <https://www.univ-amu.fr/fr/public/salle-snoezelen-campus-daix-en-provence>

Les personnes référencées auprès du BVE-MH peuvent avoir accès à la salle après en avoir fait la demande. Des droits leurs sont ouverts sur le logiciel de réservation et ils peuvent par la suite réserver un créneau, se présenter à l'accueil du bâtiment, y laisser leur carte étudiante et se rendre dans la salle.

Cela permet à l'accueil de savoir quand une personne est dans la pièce afin de garantir la sécurité en cas de problème. Ce processus est décrit comme simple d'usage par une étudiante qui en bénéficie. Cette salle permet de répondre au besoin de mettre en place un endroit ressourçant, calme, où la personne peut s'isoler et se reposer.

Une étudiante bénéficiaire souligne l'aspect sécurisant du dispositif, avec la possibilité de verrouiller la pièce. En effet, elle relie le fait de pouvoir se détendre et se reposer avec la certitude de pouvoir verrouiller la pièce. Le fait de se détendre, par exemple en s'allongeant est ainsi mis en lien avec une forme de vulnérabilité accrue, qui est limitée par le sentiment de sécurité créé par le verrou. L'accessibilité directe aux sanitaires est un vrai plus.

La même bénéficiaire souligne que ce dispositif lui permet de suivre son cursus universitaire avec moins de difficultés. En effet, atteinte de différents troubles, notamment visuels et dys, l'enchaînement des cours magistraux la fatiguait énormément. À la suite d'un échange avec le BVE-MH, des solutions en lien avec ses besoins lui ont été proposées, et notamment l'utilisation de la salle sensorielle.

Celle-ci lui permet de tenir ses journées de cours plus facilement, avec par exemple moins de somnolence en cours magistral. La salle lui permet vraiment de se reposer, ce qui est important notamment pour elle qui habite loin du campus et qui n'a pas la possibilité de rentrer chez elle au milieu de la journée.

Leviers

Elle souligne en outre la facilité d'utilisation et d'accès de la salle, avec la possibilité de réserver des créneaux en autonomie, tout en conservant le lien avec l'accueil qui permet de maintenir une visibilité sur l'utilisation de la salle. Cette facilité lui permet de profiter régulièrement de la salle, en général une à deux fois par semaine, et de réserver un créneau quand elle a un moment de libre.

Freins

Cependant, si le financement par la CVEC a permis de développer correctement cette initiative, celle-ci ne reste à disposition que des étudiants, ce qui suppose une réflexion à l'avenir pour que les personnels d'amU puissent bénéficier d'un projet similaire.

En outre, la principale problématique a été de trouver un espace adéquat pour y implanter la salle sensorielle. Il y a en effet différentes contraintes : accessibilité géographique et PMR, proximité avec des services, présence de l'accueil, espace suffisamment grand et présence de prises, etc. La question de la mise en place d'abris sensoriels dans différents campus a été étudiée à l'origine du projet mais abandonnée car trop contraignante et trop coûteuse.

La communication à destination des étudiants concernés reste un frein, avec des difficultés à toucher réellement les personnes pouvant en avoir besoin. La bénéficiaire de la salle souligne ainsi un sentiment de méconnaissance du dispositif, malgré ses effets positifs pour les étudiants utilisateurs.

Dans le cadre de la construction de Maisons de l'étudiant dans d'autres campus d'amU, une réflexion est engagée sur la possibilité de dupliquer cette salle sensorielle dans d'autres lieux. Ainsi, cette première réalisation est considérée comme une expérimentation qui se verra probablement pérennisée et dupliquée dans d'autres campus.

Cette approche basée sur la transformation de l'environnement physique et sensoriel des étudiants se voit complétée par d'autres dispositifs, agissant sur d'autres déterminants du milieu de vie.

L'environnement social : une approche multiple de la pair-aidance

Ainsi, l'environnement social de l'université va également déterminer les conditions de vie et d'études étudiants, et tout particulièrement des étudiants en situation de handicap. L'environnement social désigne les relations sociales et culturelles qui influencent le comportement et le développement des individus.

Le point de départ : l'instauration des étudiants relais santé (ERS) en France

Approche considérée à de nombreuses reprises pour son efficacité, la pair-aidance trouve son application en milieu universitaire au travers notamment des Etudiants Relais Santé (ERS). Instaurés en 2013 à la suite du rapport Ronzeau[14], les ERS bénéficient d'une formation spécifique, souvent dépendante des orientations du service de santé étudiante auquel ils sont rattachés, et restent un dispositif dont la pérennité semble assurée, sinon au moins fortement recommandée[15]. Ces étudiants ont une vocation de promouvoir des actions de prévention, le tout axé sur des thématiques ciblées comme prioritaires (conduites addictives et réduction des risques, accompagnement et handicap...).

Leur recrutement, qui se veut le plus inclusif possible, veille à une mixité des profils, tant au niveau de l'expérience que du niveau et de la filière d'études. Ces derniers sont alors présents sur les campus et témoignent d'une application concrète du schéma directeur de la vie étudiante (SDVE)[16].

De plus, le financement de ces postes peut être pluriel : certains ERS vont être directement financés par le biais de la CVEC, dont une partie est allouée aux initiatives de vie étudiante à destination des usagers (il est indiqué qu'au minimum 15% du montant total perçu de la CVEC est attribué aux services de "médecine préventive", et qu'au minimum 30% du montant total peut être réparti dans des "actions sociales à destination des étudiants"[17]), d'autres vont être rémunérés par le biais de fonds perçus par l'Agence Régionale de Santé du ressort du SSE.

Supposant que l'équipe des étudiants relais est à former, et que la sensibilisation doit être harmonisée sur l'ensemble des territoires, cette équipe est également à coordonner par un agent du SSE ou de la structure de rattachement le cas échéant. Cette mission peut être dévolue à un chargé de mission ou un personnel ayant des missions de coordination.

[14] Ronzeau M, Barré P, Hanotiaux P. La vie étudiante (tome 1) (2013). 54 p. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/154000504.pdf>.

[15] Odoul, J., Gerbaud, L., Grand, E.-L., Pizon, F. et Bouthier, R. (2020). Les Étudiants Relais Santé à l'université : objectifs, modalités d'action et d'évaluation Résultats d'un consensus national des services de santé universitaires. Santé Publique, . 32(5), 451-460. <https://doi.org/10.3917/spub.205.0451>.

[16] Le schéma directeur de vie étudiante (SDVE), pensé à l'échelle de l'établissement et ancré dans son territoire, traduit la volonté de l'établissement d'enseignement supérieur de construire et d'affirmer sa politique de vie étudiante au plus près des besoins des étudiants et selon les spécificités du territoire. (déf. MESRE)

[17] Art. D. 841-11 du Code de l'Éducation.

Concernant les apports de cette démarche, les étudiants relais (santé ou hors de cette thématique) permettent en général de mieux capter le public étudiant, de répondre plus aisément à ses besoins, de favoriser le sentiment d'appartenance à la structure d'études de l'étudiant. Certains points de vigilance restent cependant à prendre en compte : en effet, "l'action des ERS doit se faire dans le cadre de la bienveillance, de la création de réflexivité pour les étudiants à qui elle s'adresse, de l'inclusion dans le parcours de santé et de **l'empouvoirement** (*empowerment*), en santé de chaque étudiant"[18].

L'approche hors thématique santé : les trois types d'étudiants relais à Aix-Marseille Université

Un aspect notable dans la politique handicap reste la spécificité d'accompagnement des étudiants par le triptyque des étudiants relais. La répartition en trois types d'étudiants relais permet aux étudiants relais handicap (ERH) de se focaliser pleinement sur leur thématique d'action.

	Etudiants relais handicap (ERH)	Etudiants relais info (ERI)	Etudiants relais santé (ERS)
Missions	Ateliers de sensibilisation, réalisation de documents ressources, mise en relation des binômes à la prise de notes, accueil et accompagnement, tutorat, conduite de projets	Accueil, orientation et information des étudiants et associations, aide aux démarches administratives, préparation des événements de campus	Redirection vers le SSE, préparation des événements du SSE et participation à ces derniers, remise en question évolution des pratiques du SSE).
Géré par	Mission handicap (DVEC)		Service de Santé Etudiante

[18] Odoul, J., Gerbaud, L., Grand, E.-L., Pizon, F. et Bouthier, R. (2020). Les Étudiants Relais Santé à l'université : objectifs, modalités d'action et d'évaluation Résultats d'un consensus national des services de santé universitaires. Santé Publique, . 32(5), 451-460.
<https://doi.org/10.3917/spub.205.0451>.

Ces étudiants relais handicap peuvent être chargés de missions en lien avec le renforcement des compétences de leurs pairs, mais aussi avec la contribution à la réussite dans les études : à titre d'exemple, des étudiants relais handicap ont pu monter en place des projets de sensibilisation sur le handicap, ou informer sur les dispositifs d'aide dans des lieux du campus, comme la bibliothèque universitaire. De plus, leur rôle de mise en lien permet de lutter contre un isolement social et permet d'améliorer l'intégration des étudiants en situation de handicap sur les campus.

Certains avantages considérables permettent de rendre compte du bénéfice pour les étudiants relais : ces derniers reçoivent des formations, dont une dédiée à la santé mentale avant leur prise de poste, leurs horaires sont flexibles et peuvent se moduler avec leurs emplois du temps.

Des étudiants relais interrogés ont également fait émerger un accompagnement qui, selon le personnel présent, permettait de pourvoir au mieux leurs missions. Par ailleurs, l'aspect de groupe améliore la prise d'initiatives, et l'apprentissage de nouvelles compétences sur le terrain rend le poste attractif. A cela, s'ajoute enfin une possibilité pour les étudiants relais de créer du lien social bénéfique pour eux-mêmes.

Maroua, étudiante relais info et accompagnante des étudiants en situation de handicap

"ç'a été la meilleure expérience de mes études (...) je faisais juste mes cours, je mangeais toute seule, je rentrais chez moi (...) ça m'a permis d'avoir un très grand développement personnel et professionnel"

Freins

En revanche, certains aspects freinent le dispositif. La rémunération n'est versée qu'en différé de quelques mois, et donc peut renforcer un sentiment de précarité des étudiants relais. De plus, certains étudiants relais ont fait savoir que l'encadrement de leurs missions nécessitait l'appui d'autres personnes que celles initialement positionnées sur cette thématique, ce qui peut fragiliser le bon accompagnement de ces mêmes étudiants. Notons en outre que cet aspect personnel peut aussi se refléter dans une mésentente dans l'équipe étudiante elle-même : sans pouvoir pallier cet enjeu, il faut pour autant y être vigilant.

De plus, les personnes encadrantes ont fait remonter le fait qu'il était difficile de recruter des étudiants, avec de multiples raisons, dont celles évoquées précédemment.

Enfin, le point majeur reste le manque de communication et à terme de cohésion entre les types d'étudiants relais. Si, comme l'indique le schéma, les étudiants relais info et handicap peuvent avoir des moments d'échange de pratiques, de cohésion, ces derniers affirment n'avoir que très peu de liens avec les ERS, un avis partagé par l'autre partie.

Un renforcement des temps d'échange et de partage pourrait permettre de créer du lien et de densifier les actions des trois groupes, tout en veillant à ne pas délaisser des étudiants relais qui ne peuvent se rendre sur les temps de formation du fait d'une contrainte géographique (au regard de la dualité de pôles principaux entre Aix et Marseille).

La prise en compte des environnements sociaux et physiques de l'université dans la mise en place de dispositifs en faveur des étudiants en situation de handicap apparaît comme un atout majeur pour la poursuite de cursus universitaire de ces derniers. En effet, on observe que les étudiants en situation de handicap se tournent désormais davantage vers des cursus de deuxièmes voire de troisièmes cycles. L'université se place ainsi comme interface des mondes académiques et professionnels, y compris pour les personnes en situation de handicap.

L'accompagnement en fin d'études : dimensions académiques et professionnelles

La prise en compte des environnements sociaux et physiques de l'université dans la mise en place de dispositifs en faveur des étudiants en situation de handicap apparaît comme un atout majeur pour la poursuite de cursus universitaire de ces derniers. En effet, on observe que les étudiants en situation de handicap se tournent désormais davantage vers des cursus de deuxièmes voire de troisièmes cycles. L'université se place ainsi comme interface des mondes académiques et professionnels, y compris pour les personnes en situation de handicap.

La politique doctorale en faveur des ESH : portrait d'Adeline Garcia

Au-delà de l'intégration des étudiants dans le champ des études supérieures, l'université Aix-Marseille s'est donnée pour mission de favoriser l'excellence de la recherche académique, à commencer par l'accompagnement d'étudiants de troisième cycle (doctorat) en situation de handicap, à l'instar d'Adeline Garcia.

En termes de contexte, Adeline Garcia a commencé son éducation dans un milieu géographique où l'offre d'enseignement pour les élèves en situation de handicap était faible : sa famille avait dû contribuer au financement d'auxiliaires. Cependant, des stratégies ont été mises en œuvre pour lui permettre de poursuivre son cursus, et ont alimenté la dynamique selon laquelle l'université devenait l'acteur prenant davantage de dispositions pour les étudiants en situation de handicap.

Elle débute son parcours à AMU par son entrée en première année d'études en PACES, et a dû faire face à un fort climat de compétition, alors qu'elle était parmi les premiers étudiants en situation de handicap à intégrer la filière.

Freins

Plusieurs freins sont apparus dès son entrée dans le supérieur : outre le climat de compétitivité dû à l'épreuve sur concours et à la tension d'accès aux études de médecine, l'étudiante n'a pas pu atteindre son plein potentiel académique par la suite.

En effet, certains manquements du fait de décisions dans son cursus secondaire ont dû être rectifiées par la mission handicap (*i.e.* la directive du rectorat de l'époque qui prévoyait la dispense d'apprentissage des langues étrangères, dont l'anglais, pour les élèves en situation de handicap, ce qui limite l'assimilation de compétences et de connaissances, et qui a une forte répercussion sur la poursuite d'études).

Autre frein : les nombreux suivis que devait subir Adeline Garcia, à savoir vis-à-vis de son dispositif de compensation de son handicap (réglage d'implants, parcours de soins intensifs, suivis orthophoniques), qui impactait la poursuite de ses années d'étude.

Sur le cas d'Adeline Garcia, l'accompagnement s'est fait soit par un biais matériel (prêt de micros, transmission des cours grâce à une personne preneuse de notes) et organisationnel (accès à la reprographie, aménagement des cours et de la licence 3 sur 2 ans, à la suite de son épisode de surdité totale, et cours particuliers d'anglais), le tout coordonné par la mission handicap.

Dès lors, le cas d'Adeline suppose le questionnement suivant : en quoi l'accompagnement des doctorants en situation de handicap tel que prévu par Aix-Marseille Université permet de témoigner d'une approche de valorisation des compétences des étudiants du territoire ?

Les objectifs annoncés étaient les suivants :

Accompagner (les étudiants dans leurs démarches doctorales et rendre ces dernières plus accessibles)

Inclure (la thématique du handicap dans le budget de l'université, et les problématiques des ESH dans l'organisation d'une équipe de recherche)

S'implanter (sur le territoire en sensibilisant au handicap et dans le milieu de la recherche grâce aux parcours d'excellence)

Densifier (l'offre de formation doctorale, le budget alloué, les outils d'accompagnement des ESH, les connaissances des agents et étudiants sur le handicap)

Concernant l'émergence du parcours doctoral, Adeline Garcia a pu être accompagnée par la mission handicap dans le cadre de la construction de son projet doctoral et de son dossier de candidature. De plus, la recherche étant basée au sein d'un département scientifique (chimie), il a fallu considérer les particularités vécues par la doctorante au moment du démarrage de sa thèse.

En parallèle, la mission handicap a été mise en lien avec la fondation AMIDEX, créée en 2012, dont le but est de financer des initiatives d'attractivité à Aix-Marseille Université. Des programmes en lien avec le handicap et la recherche ont donc permis de développer des financements pour des contrats doctoraux.

Leviers

Les partenariats sont le socle sur lequel s'est basée l'université afin d'accompagner au mieux les étudiants en situation de handicap : dans le cas d'Adeline Garcia, l'université a pu bénéficier d'un soutien financier du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la fondation AMIDEX, et a mobilisé, dans le cadre de l'organisation pratique au sein du laboratoire, l'association URAPEDA, qui agit pour les personnes sourdes/malentendantes.

Cela a pu permettre un financement pérenne, mais aussi une sensibilisation de l'équipe de recherche aux difficultés éprouvées par Adeline (lecture labiale, organisation des réunions en début de journée, agencement de son espace de travail...).

Les stratégies de mise en œuvre fonctionnent sur plusieurs aspects : une conception sociale de l'accompagnement (par l'intervention d'acteurs externes, notamment dans le cadre de l'adaptation au poste de recherche), mais également d'une densification nécessaire d'outils permettant de faciliter le quotidien (généralisation des réunions en visioconférence, générateur de transcriptions).

S'ajoute à cela la mise à disposition de soutien académique en langue anglaise. Cette vision transversale permet d'accompagner au mieux les étudiants inscrits en troisième cycle, compte tenu des aspects divers du milieu doctoral (envergure internationale, matériel de laboratoire...).

Les impacts de l'inclusion de personnes en situation de handicap dans les milieux doctoraux se vérifient également en dehors de l'université. Si Adeline Garcia a pu être récompensée pour ses travaux de recherche (elle a été lauréate du prix L'Oréal Unesco en 2024), elle a également partagé son expérience auprès de publics scolaires, permettant de lutter contre les discriminations envers les élèves en situation de handicap, et de laisser ces mêmes élèves percevoir des débouchés à l'université, en adaptation avec leurs besoins.

La pérennité d'une carrière dans l'ESR : perspectives post-doctorales

Si la présentation du parcours académique d'Adeline Garcia était pertinente pour illustrer les moyens mis en oeuvre à destination des étudiants et doctorants, il apparaît aussi essentiel pour l'université de garantir une offre de recherche basée sur l'excellence et l'accessibilité en ce qui concerne le recrutement de chercheurs inscrits en post-doctorat. En effet, ces derniers visent pour certains une carrière académique, et l'expérience de chercheur est indispensable, comme l'affirme Adeline Garcia.

Ainsi, des appels à recrutement, organisés de manière non continue, ont été organisés dès 2023, à hauteur de 7 contrats post-doctoraux ouverts, pour un montant d'un million d'euros. Ces mêmes contrats font l'objet d'une éventuelle reconduction pour l'année 2026, permettant alors une pérennité pour les personnels concernés dans le cadre du post-doctorat.

Concernant l'aspect des ressources humaines, les chercheurs inscrits en post-doctorat représentent environ un tiers des recrutements des personnels en situation de handicap, soit 40 personnes à l'année. Le financement peut notamment être apporté par la fondation AMIDEX citée précédemment, permettant ainsi de subvenir aux frais éventuels du contrat post-doctoral. Cela se reflète par la participation aux frais de séminaire, ou encore sur la mise en place de projets de recherche entre les laboratoires auxquels sont invités à participer les services handicap de l'université.

Cette dynamique a non seulement permis de stabiliser la situation financière et professionnelle des chercheurs post-doctorants, mais également de créer une synergie et un travail organisé entre les services, renforçant les efficacités de dispositifs et les relations entre AMIDEX et les structures de d'amU.

La mise en place de contrats doctoraux et post-doctoraux axés spécifiquement sur les chercheurs en situation de handicap permet ainsi l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein du monde académique. Mais l'inclusion des travailleurs en situation de handicap à amU ne se limite pas au champ académique. En effet, par son envergure, l'université constitue un employeur majeur du territoire avec des postes dans de nombreux domaines. La politique handicap de l'université se traduit donc également dans sa politique de ressources humaines.

L'inclusion des personnels en situation de handicap au travers de la politique de ressources humaines d'Aix-Marseille Université

Le partenariat amU-FIPHFP

Concernant l'aspect relatif aux agents d'Aix-Marseille Université, la structure se démarque par une approche de ressources humaines holistique, comprenant les intérêts des agents de l'université, mais également des cas particuliers que représentent les apprentis et les doctorants et post-doctorants.

En effet, l'université œuvre, notamment au travers d'un partenariat avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), pour favoriser les conditions d'emploi des personnes en situation de handicap. Cette dimension se déploie à l'ensemble des handicaps, amU essayant notamment de faire valoir les enjeux pour les agents porteurs de troubles du neurodéveloppement.

Enfin, l'on observe que les enjeux d'insertion dans le cadre de la fonction publique s'établissent hors les murs de l'université, celle-ci ayant développé une formation dédiée à la problématique d'insertion des PSH (personnes en situation de handicap).

Ce partenariat peut se résumer en six étapes :

1 - Mise en place d'un pilotage et d'un comité technique avec des professionnels de santé, des représentants du personnel, etc., et nomination d'un référent handicap et allocations de moyens pour la tenue du poste.

2 - Faciliter la volonté de l'employeur de recruter des PSH avec une attention portée sur l'apprentissage (financement par le FIPHFP de 80% du salaire de l'apprenti) et densifier les moyens de pérennisation des postes des apprentis en sortie d'études.

3 - Maintien dans l'emploi avec aménagement du poste de travail, des conditions de travail et réalisation des aménagements selon la base d'un budget prévisionnel calculé par l'établissement partenaire du FIPHFP.

4 - Reclassement de l'agent avec période préparatoire de reclassement (1 an de mise en situation professionnelle, retours positifs des agents qui jugent la procédure intéressante).[19]

5 - Sensibilisation et communication à destination de la communauté professionnelle, formation des managers, et participation aux événements en lien avec le handicap et l'emploi (DuoDay, Semaine Européenne du Handicap).

6 - Mise en conformité de l'accessibilité numérique. Le taux d'accessibilité est en hausse depuis deux ans, avec appui du FIPHFP par le biais d'un audit.

Concernant les modalités de financement et de conventionnement entre le FIPHFP et amU, il a pu être établi au cours de la capitalisation que le partenariat s'articulait tant au niveau du financement que de l'accompagnement de l'établissement (les fonds alloués aux universités sont supérieurs lorsqu'elles ont un conventionnement avec le FIPHFP, ce qui incite donc davantage les institutions à conclure des partenariats).

Le conventionnement pluriannuel, d'une durée de quatre ans, a été renouvelé en 2022 après les résultats concluants du premier partenariat. Si des projets en lien avec l'insertion des personnes en situation de handicap étaient déjà mis en œuvre depuis quelques années, le conventionnement avec le FIPHFP a permis de densifier la politique handicap au sein d'amU, la faisant se déployer au niveau des agents et ressources humaines, et non plus seulement auprès des étudiants, favorisant une approche globale, au-delà d'une focalisation sur les publics de manière isolée.

Par ailleurs, le conventionnement ne se base pas uniquement sur un aspect de financement : c'est notamment la force du partenariat valorisé par amU et le FIPHFP. En effet, l'aspect de partenariat vise à renforcer les actions de sensibilisation et d'intervention du FIPHFP dans les événements et les formations organisés par amU.

[19] Cette disposition est obligatoire depuis la loi 2019-828 du 6 août 2019.

Chaque année, un bilan est réalisé par amU, afin de mettre en exergue les avancées opérées par l'université dans le cadre de la politique handicap. Dans l'objectif d'avoir une approche globale, les aspects relatifs aux agents sont combinés avec ceux en faveur du public étudiant, en illustrant les évolutions de manière qualitative et quantitative : ainsi, les actions déployées, les financements et leur fléchage sont présents dans les bilans diffusés.

Leviers

Le réel point fort du conventionnement est l'aspect politique, et ce dernier est également l'enjeu à double facette : il a pu être établi au cours des entretiens que le portage politique incarné par les vice-présidences était la clé de voûte des innovations en termes de handicap. Pourtant, ces dernières évoluent en fonction des mandats présidentiels. Dès lors, il y a un réel enjeu de pérenniser cette avancée par le biais administratif.

C'est cette question qui a donné lieu à l'instauration d'une direction générale des services adjointe, dont les missions sont directement liées aux enjeux de responsabilité sociétale de l'établissement, incluant en son sein les questions liées au handicap. Cette direction générale des services adjointe permet donc de traiter les enjeux liés à la responsabilité sociétale comme le handicap de l'université de manière transversale et collégiale. Ainsi, près d'une quarantaine de professionnels opèrent au sein de l'université sur les questions de handicap. Ils sont répartis à la fois sur le volet administratif, mais aussi politique de l'établissement, avec des cellules dédiées et réparties sur les cinq sites principaux d'amU.

Freins

Cependant, ce qui ressort fortement reste, et non pas uniquement à échelle d'Aix-Marseille, le manque de médecins du travail pour pouvoir accompagner les personnels, a fortiori ceux en situation de handicap.

Une insertion professionnelle dédiée aux apprentis et aux personnels en situation de handicap

Conformément à la loi de 2019[20], amU prévoit à terme qu'une part des postes soit réservée aux personnes en situation de handicap. Actuellement, amU s'en rapproche, notamment grâce aux accompagnements prévus par le conventionnement mené avec le FIPHFP.

Les recrutements ont vocation à faire valoir l'excellence au sein de l'établissement : ainsi, les personnes en situation de handicap ne sont pas restreintes à des postes de catégorie C, mais l'ensemble des profils est valorisé, afin de parvenir à une meilleure insertion professionnelle et de promotion interne des personnes en situation de handicap.

Concernant l'apprentissage, le public concerné représente, au-delà de son statut d'étudiant, un ensemble de professionnels pouvant être accueillis durant leur apprentissage au sein de l'université. Par conséquent, le financement de l'indemnité mensuelle des apprentis est pris en charge à 80% par le FIPHFP, ce qui permet également de faciliter les contrats par l'université. Dans ce cadre, les apprentis bénéficient également des accompagnements matériels prévus pour les agents en général : aménagements de poste, sensibilisation et formation de l'équipe encadrante lorsque la situation le nécessite, ce qui permet de faciliter l'intégration des apprentis et de favoriser leur réussite durant leur cursus.

L'apprentissage est aussi une voie d'entrée dans le monde professionnel : à ce titre, le conventionnement entre amU et le FIPHFP permet également de recruter, après la fin de la période d'apprentissage, des étudiants apprentis en situation de handicap, permettant de lutter contre l'exclusion des agents à besoins particuliers sur le marché du travail.

[20]Loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Conclusion : perspectives, éléments saillants de la politique d'amU et application du guide ministériel

La vision d'amU en termes de handicap dépasse le champ sanitaire, pour inclure la thématique dans toutes les branches de l'université. Comme évoqué en introduction, la présence d'acteurs en charge de cette thématique à la fois dans la gouvernance de l'université, dans les structures en charge de la vie étudiante et dans les missions de personnels relevant des statuts (DGSA en charge de la RSE) a permis de croiser de manière transversale les mécanismes d'accompagnement des PSH, en prenant en compte leur environnement physique, social, et en essayant d'avoir une organisation la plus claire et fluide possible.

De plus, il a été remarqué que cette implication des différentes composantes (notamment via le service culture et le SUAPS[21]) permettait de s'implanter sur le territoire et de consolider le soutien hiérarchique, politique et institutionnel des démarches en lien avec l'inclusion des ESH.

De nombreux enjeux subsistent, à l'instar du cadre bâti, lequel ne peut pas toujours être modifié, mais il est à noter que l'ensemble des démarches amorcées depuis dix ans ont permis de mieux penser l'université comme un espace inclusif, avec une sensibilisation réelle des personnels vis-à-vis des ESH.

Le service de santé étudiante, si son directeur reste un acteur clé dans la mise en place de cette approche, n'est pas le principal rouage de l'application de la politique handicap. En effet, cette dynamique tend à s'orienter davantage dans une vision de promotion de la santé et à garantir dans la mesure du possible des actions dites *bottom-up*. A titre d'illustration, la démarche de l'espace Snoezelen permet de rendre compte de l'implication du public étudiant.

En ce sens, il est important de noter qu'à mi-chemin entre le FIPHFP et l'université, la création d'Atypie Friendly, un dispositif pouvant être observé sur d'autres territoires, facilite l'insertion et l'orientation des étudiants porteurs de troubles du neurodéveloppement (TND). Au-delà du simple suivi, ce dispositif permet également une sensibilisation des personnels sur la question des TND, illustrant une dimension d'échange entre les deux publics majeurs de l'université, initié par une volonté politique forte.

De plus, la manière de traiter la thématique du handicap ne saurait être complétée sans volet académique, afin d'insérer le handicap comme thématique de santé dans toutes les politiques.

[21] Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives

En ce sens, la création d'un certificat d'université (CU) référent handicap à amU permet d'étendre la considération du handicap dans la fonction publique. Illustration du partenariat entre le FIPHFP et l'université, cette formation, où le FIPHFP est invité à participer, s'adresse à tout référent des trois types de fonction publique (étatique, territoriale et hospitalière), participant à renforcer les connaissances des agents référents sur la thématique.

Certains écueils quant au maillage des dispositifs persistent cependant, et sont à développer afin d'enrichir la portée de la politique handicap : le nombre de sites couverts par l'ensemble d'amU reste très, voire trop important pour développer des initiatives qui toucheraient l'ensemble des étudiants, a fortiori ceux des sites délocalisés.

De plus, il a pu être mentionné la difficile interconnaissance des divers étudiants relais. Une densification des interactions entre les trois groupes pourrait renforcer une approche plus globale de la santé sur les campus d'amU, dépassant ainsi la seule thématique du handicap.

Concernant les suggestions du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE), celui-ci indique la possibilité d'intégrer la thématique du handicap dans l'ensemble des schémas directeurs, pour dépasser la spécificité du SDH.

En outre, les dispositifs et l'approche défendue à amU correspond à celle émise par le guide du MESRE : "il convient de rappeler que l'analyse des besoins de l'étudiant en contexte de formation prime sur la connaissance du trouble ou de son diagnostic. Chaque situation de handicap est unique et les besoins associés peuvent différer selon les étudiants, les formations suivies ou l'organisation de l'établissement"[22].

Enfin, les établissements d'enseignement supérieur sont observés dans le cadre de la capitalisation comme des milieux de vie et non pas uniquement comme des structures d'apprentissage.

Bien que l'établissement de formation dispose de missions concernant une grande part de l'évolution des étudiants (formation, insertion professionnelle, loisirs, événements de vie de campus, mobilité...), il est intéressant de réfléchir à l'implication des autres acteurs de et en lien plus ou moins direct avec l'ESR sur la question du handicap, et d'inclure ces parties prenantes à une prise en considération des moments de vie impactés par le handicap sur lesquels ils peuvent agir (alimentation, logement, aides sociales, accès aux droits, accès aux soins, etc.).

[22]Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), (2025). Guide de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur, p. 37.

Pour aller plus loin

1. Frétigné, C. (2017), La fabrication d'une politique du handicap au sein d'une université française, La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, n°77, 10.3917/nras.077.0055.
2. Aix-Marseille Université. (2023). Schéma Directeur du Handicap 2023-2025. https://drh.univ-amu.fr/sites/drh.univ-amu.fr/files/ii._presentation_sdh_2023_2025.pdf
3. Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.
4. Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.
5. MESRE, (2025). Rapport sur l'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France.
6. Aix-Marseille Université, (2025). Le Guide pratique de l'étudiant en situation de handicap. Guide pratique ESH V3 - REMI-press2.indd
7. Berbigier-Eschauzier, L. (2022). Snoezelen, accompagner les personnes vulnérables, in Les Cahiers de l'Actif, n°554-555, 10.3917/caac.554.0055.
8. Guével, M-R, Porcherie, M.(dir.) (2025), Promouvoir la santé dans les milieux de vie du quotidien, Presses de l'EHESP.
9. Snoezelen - présentation (2025, 30 janvier). Snozelen France. Présentation du concept Snoezelen
10. Aix-Marseille Université, (2023). La salle SNOEZELEN – espace de repos – campus d'Aix-en-Provence [vidéo]. La salle SNOEZELEN - Espace de repos - Campus d'Aix-en-Provence
11. Ronzeau M, Barré P, Hanotiaux P. La vie étudiante (tome 1) (2013). 54 p, <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/154000504.pdf>.
12. Odoul, J., Gerbaud, L., Grand, E.-L., Pizon, F. et Bouthier, R. (2020). Les Étudiants Relais Santé à l'université : objectifs, modalités d'action et d'évaluation Résultats d'un consensus national des services de santé universitaires. Santé Publique, 32(5), 451-460. <https://doi.org/10.3917/spub.205.0451>
13. Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.
14. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), (2025). Guide de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur, p. 37.



Capitalisation réalisée dans le cadre du projet “Santé Etudiante”. Ce projet est issu d’une commande faite par le ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) à l’Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP). La méthodologie de capitalisation est basée sur la méthodologie CAPS (<https://www.capitalisationsante.fr/>).



Capitalisation
des expériences
en promotion
de la santé



Financé
par

